



Région Ile-de-France
6.000.000.000 d'euros
Programme d'émission de titres
(Euro Medium Term Note Programme)

Le présent Supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus de Base du 24 mars 2015 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») sous le n°15-105, préparé par la Région Ile-de-France (« **Région Ile-de-France** » ou l' « **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 6.000.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus 2003/71/CE afin d'actualiser la composition du Conseil Régional, de présenter le Compte Administratif de l'année 2014 et le Budget Supplémentaire 2015 de l'Emetteur soumis à l'assemblée régionale lors de la séance des 18 et 19 juin 2015, ainsi que l'analyse rétrospective des comptes de l'émetteur actualisée avec les données 2014 et d'actualiser la notation de la Région

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, dans le cas d'une offre au public de Titres, les investisseurs ayant déjà accepté d'acheter ces Titres ou d'y souscrire avant que le présent Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation, pendant au moins 2 jours de négociation après la publication du présent Supplément (soit au plus tard le 22 juillet 2015).

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) aux bureaux de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs, (ii) sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site Internet de l'Emetteur (www.iledefrance.fr/conseil-regional/budget-2015).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

TABLE DES MATIERES

1 - COMPOSITION DU CONSEIL REGIONAL.....	3
2 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, PRESENTATION GENERALE	3
3 - LES DONNEES CHIFFREES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014	4
4 - ANALYSE RETROSPECTIVE DES COMPTES DE L'EMETTEUR.....	8
5 - LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 DE LA REGION ILE-DE-FRANCE.....	10
6 - LA NOTATION DE LA REGION	10
PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT SUPPLEMENT	11

Le présent Supplément au Prospectus de Base a pour objet de présenter la composition actualisée du Conseil Régional, le compte administratif 2014 et le budget supplémentaire 2015 de la Région d'Ile-de-France soumis à l'assemblée régionale lors de la séance des 18 et 19 juin 2015 ainsi que l'actualisation de la notation de la Région.

1 - Composition du Conseil Régional

Le Conseil Régional d'Ile-de-France est composé de 208 membres élus au suffrage universel direct lors des dernières élections des 14 et 21 mars 2010 pour une durée de 5 ans.

Depuis le prospectus de base datant du 24 mars 2015 (voir page 48 du prospectus), deux groupes ont changé d'intitulé. Par ailleurs, des modifications dans la composition des groupes ont eu lieu sans affecter la majorité du Conseil Régional. Ainsi les 208 membres du Conseil Régional d'Ile-de-France se répartissent au 26 juin 2015 comme suit :

- (a) Groupe Parti Socialiste Républicain et apparentés : **62**
- (b) **Groupe Républicains, Ecologistes et Citoyens Indépendants**: 51
- (c) Groupe Europe Ecologie - Les Verts : **50**
- (d) Groupe Union des Démocrates et Indépendants : 18
- (e) Groupe Front de Gauche : 15
- (f) Groupe Parti Radical de Gauche - Mouvement des Progressistes : 6
- (g) **Groupe Alternative Citoyenne et Ecologique** : 5
- (h) Non-inscrits: 1

2 - Le compte administratif 2014 de la Région Ile-de-France, présentation générale

Les pages 77 et 78 du prospectus de base décrivent le compte administratif 2013. Depuis le compte administratif 2014 a été voté lors de la séance du Conseil Régional des 18 et 19 juin.

Le montant des dépenses réelles de l'exercice 2014 s'est élevé à 4 734,606 M€ (hors mouvements infra-annuels sur la ligne de crédit long terme équilibrés par des recettes de même montant) pour un total de crédits ouverts au budget (après décision modificative) de 4 781,058 M€, soit un taux de réalisation de 99,0 pour cent, et des dépenses en baisse de -0,8 pour cent par rapport à 2013.

Ces dépenses réelles se décomposent entre :

- 1 637,892 M€ pour les dépenses d'investissement hors dette (avec un taux de réalisation de 99,8 pour cent),
- 2 566,213 M€ pour les dépenses de fonctionnement hors dette (avec un taux de réalisation de 98,7 pour cent),
- 530,501 M€ pour le service de la dette et les divers mouvements financiers (avec un taux de réalisation de 98,1 pour cent).

Au total, les dépenses d'investissement ont augmenté de +1,8 pour cent par rapport à 2013 et les dépenses de fonctionnement ont diminué de -2,6 pour cent.

Trois secteurs représentent à eux seuls plus de deux tiers des dépenses réalisées :

- Le secteur transports – mobilités auquel un montant de 1 381,041 M€ (29,2 pour cent du total des dépenses réelles) a été consacré ;
- Le secteur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle avec un montant de dépenses réalisées de 1 081,574 M€ (22,8 pour cent du total) ;
- Le secteur des lycées pour lequel le total des crédits dépensés s'élève à 920,520 M€ (19,4 pour cent du total).

Le montant des recettes permanentes (recettes hors emprunt et hors excédent sur exercice antérieur, y compris ICNE) comptabilisé sur l'exercice s'est élevé à 4 005,035 M€ pour une prévision au budget (y compris décision modificative) de 4 017,621 M€, soit un taux de réalisation de la prévision de 99,7 pour cent.

S'agissant de l'emprunt, le montant appelé pour équilibrer le budget au regard de l'exécution 2014 s'est élevé à 729,000 M€, soit 95,7 pour cent de l'enveloppe totale ouverte au budget (761,854 M€).

Avec des recettes totales de 4 735,619 M€, compte tenu de l'excédent reporté des exercices antérieurs (1,583 M€), et des dépenses de 4 734,606 M€, l'exercice 2014 s'est soldé par un excédent de 1,013 M€.

Au total, l'épargne brute (écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement) dégagée sur l'exercice s'est élevée à 719,833 M€ (soit un taux d'épargne brute de 21,0 pour cent) et l'épargne nette (après amortissement de la dette) s'établit à 352,836 M€ (soit un taux d'épargne nette de 10,3 pour cent).

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice (épargne nette, après amortissement de la dette, majorée des recettes réelles d'investissement), soit 909,905 M€, a permis de couvrir 55,6 pour cent des dépenses d'investissement. La capacité de désendettement s'établit fin 2014 à 7,1 ans et l'encours de dette (5 092,6 M€) représente un peu plus d'un an de recettes permanentes (127 pour cent).

3 - Les données chiffrées du compte administratif 2014

Alors que les tableaux des pages 79 à 81 présentent les recettes réelles de la Région au titre de l'année 2013, les deux tableaux ci-après présentent les recettes réelles au titre de l'année 2014, en investissement et en fonctionnement :

TABLEAU RECAPITULATIF

LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (1)

en millions d'euros

DÉSIGNATION	2010	2011	2012	2013				2014			
	RECETTES REALISEES	RECETTES REALISEES	RECETTES REALISEES	BP et BS	RECETTES REALISEES	ÉCARTS	TAUX DE REALISATION	BP et BS	RECETTES REALISEES	ÉCARTS	TAUX DE REALISATION
Recettes fiscales	106,524	70,920	213,643	224,297	229,874	5,577	102,5%	258,562	267,792	9,230	103,6%
Redevance pour création de bureaux	86,967	49,039	124,662	130,000	139,001	9,001	106,9%	165,000	174,777	9,777	105,9%
Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement / Taxe d'aménagement	19,557	21,88	25,737	25,397	23,367	-2,030	92,0%	25,562	25,446	-0,116	99,5%
TICPE Grenelle			63,244	68,900	67,507	-1,393	98,0%	68,000	67,568	-0,432	99,4%
Dotations d'équipement reçues de l'Etat	96,089	96,089	96,089	96,089	97,039	0,950	101,0%	97,889	97,949	0,060	100,1%
Dotations Régionales d'Équipement Scolaire	86,089	86,089	86,089	86,089	86,089	0,000	100,0%	86,089	86,089	0,000	100,0%
COM pour le développement et la modernisation de l'apprentissage (ex FNDMA 2ème section)	10,000	10,000	10,000	10,000	10,950	0,950	109,5%	11,800	10,860	-0,940	100,5%
Autres recettes permanentes	236,124	264,329	237,750	235,038	211,136	-23,902	89,8%	228,226	217,056	-11,170	95,1%
Fonds de compensation de la TVA	111,703	119,585	105,237	100,712	93,825	-6,887	93,2%	94,000	83,135	-10,865	88,4%
Produit des amendes de police	48,628	61,282	62,651	64,415	56,447	-7,968	87,6%	65,512	62,489	-3,023	95,4%
Divers	30,102	38,847	26,044	26,300	17,254	-9,047	65,6%	23,200	26,718	3,518	115,2%
Remboursement prêts et avances	45,691	44,614	43,818	43,611	43,611	0,000	100,0%	45,514	44,714	-0,800	98,2%
Total recettes permanentes investissement hors emprunt	438,737	431,338	547,482	555,424	538,050	-17,374	96,9%	584,677	582,797	-1,880	99,7%
Emprunt	624,503	732,796	645,000	750,831	705,816	-45,015	94,0%	761,854	729,000	-32,854	95,7%
Excédent sur exercice antérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 063,240	1 164,134	1 192,482	1 306,255	1 243,866	-62,389	95,2%	1 346,531	1 311,797	-34,734	97,4%

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

en millions d'euros

DÉSIGNATION	2010	2011	2012	2013				2014			
	RECETTES REALISEES	RECETTES REALISEES	RECETTES REALISEES	BP et BS	RECETTES REALISEES	ÉCARTS	TAUX DE REALISATION	BP et BS	RECETTES REALISEES	ÉCARTS	TAUX DE REALISATION
Fiscalité régionale	1 029,853	1 039,970	1 052,843	1 148,635	1 134,324	-14,311	98,8%	977,678	970,973	-6,705	99,3%
TRADE	0,256	0,183	0,070	0,000	0,071	0,071	-	0,000	0,197	0,197	-
Taxe sur les certificats d'immatriculation	358,314	371,244	358,035	350,000	333,967	-16,033	95,4%	345,000	333,115	-11,885	96,6%
CVAE et IFRER depuis 2011 et Taxe spéciale d'équipement auparavant (2)	671,283	668,543	694,738	798,635	800,287	1,652	100,2%	632,678	637,662	4,984	100,8%
Autres recettes fiscales	1 185,939	1 204,402	1 204,362	1 205,018	1 213,883	8,865	100,7%	1 341,527	1 353,500	11,973	100,9%
TICPE (hors TICPE Grenelle) (3)	916,329	919,376	915,825	917,468	922,352	5,484	100,6%	973,652	982,553	8,901	100,9%
Contribution au Développement de l'Apprentissage	101,938	101,656	105,598	104,55	107,992	3,442	103,3%	108,971	110,104	3,133	102,9%
Taxe sur les bureaux	167,672	183,370	182,939	183,000	182,939	-0,061	100,0%	183,000	182,939	-0,061	100,0%
Frais de gestion Fiscalité Directe (4)	-	-	-	-	-	-	-	77,904	77,904	0,000	100,0%
Dotations de l'Etat	1 061,953	1 074,650	1 078,813	1 071,160	1 073,949	2,789	100,3%	908,533	883,230	-25,303	97,2%
Dotations globales de fonctionnement - part forfaitaire	735,578	734,695	734,695	734,695	734,695	0,000	100,0%	704,695	704,491	-0,204	100,0%
Dotations générales de décentralisation (Fonctionnement scolaire)	8,519	8,519	8,519	8,519	8,519	0,000	100,0%	8,820	8,820	0,000	100,0%
Dotations décentralisation formation professionnelle (4)	116,856	116,856	116,856	116,856	116,856	0,001	100,0%	-	-	-	-
Compensation transfert indemnité forfaitaire des apprentis (5)	118,915	119,034	119,006	119,007	119,006	-0,001	100,0%	-	-	-	-
Versement du CAS FNDMA (ex FNDMA 1ère section) COM pour le développement et la modernisation de l'apprentissage (ex FNDMA 2ème section)	25,700	26,797	27,831	26,797	27,670	0,873	103,3%	27,831	27,756	-0,075	99,7%
Compensation part salaire des bases de la TP	5,902	5,464	-	-	-	-	-	53,200	53,140	-0,060	99,9%
Compensation des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe d'habitation	7,483	7,436	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations pour perte de compensations de fiscalité directe locale	-	-	11,906	10,287	11,060	0,773	107,5%	10,287	10,161	-0,126	98,8%
Dotations Primes apprentissage (5)	-	-	-	-	-	-	-	103,700	78,862	-24,838	76,0%
Recettes diverses	100,071	82,735	80,143	90,098	106,719	16,621	118,4%	204,541	214,556	10,015	104,9%
Intérêts des prêts et avances	12,328	8,799	8,621	5,818	5,426	-0,392	93,3%	1,030	2,044	1,014	198,4%
Produits financiers	31,315	31,398	35,273	25,304	27,140	1,836	107,3%	20,796	23,731	2,935	114,1%
Fonds européens : Subvention globale FSE	13,786	4,639	0,000	11,576	11,992	0,416	103,6%	11,315	6,212	-5,103	54,9%
Contribution des familles des lycéens aux services de restauration et d'hébergement	22,018	23,488	19,550	24,100	23,367	-0,733	97,0%	24,100	23,187	-0,913	96,2%
Autres	20,624	14,412	16,699	23,300	38,794	15,494	166,5%	147,300	159,382	12,082	108,2%
ICNE	1,342	1,214	-1,144	-0,232	-1,231	-0,999	-	0,665	-0,021	-0,686	-3,2%
Total recettes permanentes fonctionnement hors excédent yc ICNE	3 379,157	3 402,971	3 415,017	3 514,679	3 527,644	12,965	100,4%	3 432,944	3 422,238	-10,706	99,7%
Excédent sur exercice antérieur	0,203	0,973	0,474	0,883	0,883	0,000	100,0%	1,583	1,583	0,000	100,0%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 379,360	3 403,944	3 415,491	3 515,562	3 528,527	12,965	100,4%	3 434,527	3 423,821	-10,706	99,7%
TOTAL GENERAL	4 442,601	4 568,078	4 607,974	4 821,817	4 772,393	-49,425	99,0%	4 781,058	4 735,619	-45,439	99,0%

(1) Hors écritures comptables liées au fonctionnement de la ligne de crédit long terme à taux variable.

(2) En 2010, recettes nettes du plafonnement valeur ajoutée (54,959M€). A compter de 2011, nettes du prélèvement FNGIR et depuis 2013 nettes du prélèvement au titre de la péréquation CVAE. Y compris rôles

(3) A compter de 2014, la TICPE comptabilisée en section de fonctionnement comprend 4 parts : la TICPE-Droit à compensation et la Modulation TICPE (toutes deux déjà perçues antérieurement), la TICPE-Formation professionnelle (4) et la TICPE-Primes apprentissage (5).

(4) A compter de 2014, les frais de gestion et la TICPE-Formation professionnelle remplacent l'ancienne dotation de décentralisation formation professionnelle (DGD Formation professionnelle).

(5) A compter de 2014, la dotation Compensation transfert indemnité forfaitaire des apprentis est remplacée par la TICPE-Primes apprentissage et par la dotation Prime apprentissage.

Note: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes en raison des arrondis

Les tableaux ci-après présentent les dépenses réelles de la Région par secteur, en investissement et en fonctionnement.

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (CRÉDITS DE PAIEMENT - Exécution 2014)

SECTEURS	2013							2014							Evolution CA 2014 / CA 2013	
	BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES REALISEES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP		BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES REALISEES	ECART / BP	Tx de réalisation du BP	en M€	en %	
EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION	22,65	-2,25	20,40	19,57	-3,08	86,4%		16,10	-1,13	14,97	14,04	-2,06	87,2%	-5,53	-28,3%	
dont : - Patrimoine et moyens généraux	17,40	-2,06	15,34	14,95	-2,45	85,9%		10,20	-1,13	9,08	8,52	-1,68	83,5%	-6,43	-43,0%	
- Communication	0,50	-0,19	0,31	0,21	-0,29	42,9%		0,40		0,40	0,11	-0,29	27,3%	-0,11	-49,1%	
- Services informatiques	4,75		4,75	4,40	-0,35	92,7%		5,40		5,40	5,40	0,00	100,0%	+1,00	22,7%	
- Ressources humaines								0,10		0,10	0,01	-0,09	10,9%	+0,01	0,0%	
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	4,00	-2,08	1,92	1,64	-2,36	41,0%		3,07	-1,25	1,81	1,47	-1,60	47,9%	-0,17	-10,5%	
CITOYENNETÉ					0,00							0,00		+0,00	0,0%	
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	381,24	-10,53	370,71	370,60	-10,64	97,2%		406,45	-26,80	379,65	379,57	-26,88	93,4%	+8,97	2,4%	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	52,40	-11,85	40,55	40,49	-11,91	77,3%		50,00	-18,90	31,10	31,07	-18,93	62,1%	-9,42	-23,3%	
TOURISME	3,50	-1,16	2,34	2,26	-1,24	64,5%		3,50	1,03	4,53	4,49	0,99	128,4%	+2,24	99,2%	
SPORT ET LOISIRS	34,60	0,20	34,80	34,60	0,00	100,0%		40,50	-3,81	36,69	36,68	-3,82	90,6%	+2,09	6,0%	
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	54,80	-3,77	51,03	51,03	-3,77	93,1%		51,60	-5,07	46,53	46,53	-5,07	90,2%	-4,50	-8,8%	
dont : - Formations sanitaires et sociales	2,45	-2,02	0,43	0,43	-2,02	17,6%		2,00	-0,66	1,34	1,34	-0,66	66,8%	+0,90	209,8%	
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	546,20	84,59	630,79	631,66	85,46	115,6%		549,50	47,41	596,91	596,56	47,06	108,6%	-35,10	-5,6%	
dont : - Transport en commun de voyageurs	390,20	114,01	504,21	504,21	114,01	129,2%		405,50	103,40	508,90	508,90	103,40	125,5%	+4,69	0,9%	
- Mobilités	144,00	-25,52	118,48	119,35	-24,65	82,9%		135,00	-55,99	79,01	78,66	-56,34	58,3%	-40,70	-34,1%	
- Transports de marchandises en site propre	12,00	-3,90	8,10	8,10	-3,90	67,5%		9,00		9,00	9,00	0,00	100,0%	+0,90	11,1%	
SÉCURITÉ	14,15	1,84	15,99	15,24	1,09	107,7%		11,40	1,32	12,72	12,65	1,25	111,0%	-2,59	-17,0%	
POLITIQUE DE LA VILLE	53,00	7,00	60,00	59,73	6,73	112,7%		60,00		60,00	60,00	0,00	100,0%	+0,27	0,5%	
LOGEMENT	152,30	-14,09	138,21	137,93	-14,37	90,6%		135,00	-4,88	130,13	130,12	-4,88	96,4%	-7,81	-5,7%	
FORMATION PROFESSIONNELLE - APPRENTISSAGE, EMPLOI	22,45	0,96	23,41	22,79	0,34	101,5%		24,14		24,14	24,04	-0,10	99,6%	+1,26	5,5%	
dont : - Formation professionnelle	0,45		0,45	0,35	-0,10	77,9%		0,30		0,30	0,15	-0,15	51,0%	-0,20	-56,3%	
- Apprentissage	21,90	0,96	22,86	22,38	0,48	102,2%		23,75		23,75	23,72	-0,03	99,9%	+1,34	6,0%	
- Emploi	0,10		0,10	0,05	-0,05	53,8%		0,09		0,09	0,17	0,08	189,9%	+0,12	217,9%	
CULTURE	23,25	6,52	29,77	29,75	6,50	127,9%		24,20	5,98	30,18	30,32	6,12	125,3%	+0,58	1,9%	
AMÉNAGEMENT	74,60	9,15	83,75	83,00	8,40	111,3%		76,50	13,80	90,30	91,20	14,70	119,2%	+8,20	9,9%	
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE	0,40	0,25	0,65	0,65	0,25	161,9%		0,90	-0,65	0,25	0,22	-0,68	25,0%	-0,42	-65,3%	
ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - ENERGIE	79,05	-8,15	70,90	70,58	-8,47	89,3%		69,08	-15,29	53,79	52,80	-16,28	76,4%	-17,78	-25,2%	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	82,25	-8,60	73,65	73,31	-8,94	89,1%		88,54	-8,45	80,09	79,65	-8,89	90,0%	+6,34	8,7%	
dont : - Développement économique	49,95	-4,39	45,56	45,56	-4,39	91,2%		56,14	-10,72	45,42	45,09	-11,05	80,3%	-0,47	-1,0%	
- Innovation	23,80	-2,06	21,74	21,39	-2,41	89,9%		22,40	5,47	27,87	28,03	5,63	125,1%	+6,65	31,1%	
- Technologies de l'information et de la communication	8,50	-2,14	6,36	6,36	-2,14	74,8%		10,00	-3,20	6,80	6,53	-3,47	65,3%	+0,17	2,7%	
RECHERCHE	30,25		30,25	30,42	0,17	100,6%		30,00	16,70	46,70	46,47	16,47	154,9%	+16,05	52,8%	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers)	1 631,09	48,02	1 679,11	1 675,23	44,13	102,7%		1 640,47	0,00	1 640,47	1 637,89	-2,58	99,8%	-37,34	-2,2%	
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	322,00	-0,20	321,80	319,82	-2,18	99,3%		383,00	9,36	392,36	392,73	9,73	102,5%	+72,91	22,8%	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 953,09	47,82	2 000,91	1 995,04	41,95	102,1%		2 023,47	9,36	2 032,83	2 030,62	7,15	100,4%	+35,57	1,8%	

BP = Budget Primitif; BS = Budget Supplémentaire; CA = Compte Administratif

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (CREDITS DE PAIEMENT - Execution 2014)

en millions d'euros

SECTEURS	2013						2014						Evolution CA 2014 / CA 2013	
	BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES REALISEES	Ecart / BP	Tx de realisation du BP	BP	BS + VIREMENTS DE CREDITS	BUDGET OUVERT	DEPENSES REALISEES	Ecart / BP	Tx de realisation du BP	en M€	en %
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)	178,80	4,50	183,30	180,53	1,73	101,0%	188,31	-3,13	185,17	181,90	-6,41	96,6%	+ 1,37	0,8%
Patrimoine, moyens généraux et communication	59,56	-0,04	59,52	57,88	-1,66	97,2%	60,72	-3,13	57,59	56,12	-4,60	92,4%	-1,75	-3,0%
- Patrimoine	41,89	-0,04	41,85	40,20	-1,69	96,0%	43,77	-3,13	40,64	39,46	-4,31	90,1%	-0,75	-1,9%
- Communication	12,90		12,90	12,90	0,00	100,0%	11,50		11,50	11,21	-0,29	97,5%	-1,69	-13,1%
- Services informatiques	4,77		4,77	4,77	0,00	100,0%	5,45		5,45	5,45	0,00	100,0%	+ 0,68	14,3%
Agents du siège et groupe d'élus	119,24	4,54	123,78	122,65	3,41	102,9%	127,58		127,58	125,77	-1,81	98,6%	+ 3,12	2,5%
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES	414,80	3,43	418,23	415,58	0,78	100,2%	435,11	0,00	435,11	428,80	-6,30	98,6%	+ 13,23	3,2%
dont : - Agents du siège et groupe d'élus	119,24	4,54	123,78	122,65	3,41	102,9%	127,58		127,58	125,77	-1,81	98,6%	+ 3,12	2,5%
- Agents des lycées (ADL) ¹	295,56	-1,11	294,45	292,93	-2,63	99,1%	307,53		307,53	303,03	-4,50	98,5%	+ 10,10	3,4%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	6,01	-0,74	5,27	4,66	-1,35	77,5%	4,38	0,00	4,38	4,33	-0,05	98,8%	-0,33	-7,0%
CITOYENNETÉ	5,39	-0,29	5,10	4,69	-0,70	87,1%	6,74	-0,27	6,47	4,88	-1,86	72,4%	+ 0,19	4,0%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	536,17	-3,47	532,70	529,08	-7,08	98,7%	546,93	-0,50	546,43	540,95	-5,98	98,9%	+ 11,86	2,2%
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	240,61	-2,36	238,25	236,16	-4,45	98,2%	239,40	-0,50	238,90	237,92	-1,48	99,4%	+ 1,76	0,7%
- Agents des lycées (ADL) ¹	295,56	-1,11	294,45	292,93	-2,63	99,1%	307,53		307,53	303,03	-4,50	98,5%	+ 10,10	3,4%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	9,41	0,70	10,11	9,88	0,48	105,1%	7,10	0,40	7,50	7,45	0,35	104,9%	-2,44	-24,7%
TOURISME	24,60	-3,69	20,92	20,91	-3,69	85,0%	23,71		23,71	22,99	-0,72	97,0%	+ 2,07	9,9%
SPORT ET LOISIRS	10,06	-0,68	9,38	9,18	-0,87	91,9%	9,97	-0,70	9,27	8,65	-1,32	86,7%	-0,53	-5,8%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	183,90	-0,34	183,56	181,98	-1,91	99,0%	188,62	-1,07	187,55	185,28	-3,34	98,2%	+ 3,30	1,8%
dont : - Formations sanitaires et sociales	172,49		172,49	171,04	-1,45	99,2%	177,27		177,27	175,10	-2,17	98,8%	+ 4,06	2,4%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	770,31	-3,53	766,78	766,76	-3,55	99,5%	785,68	-0,25	785,43	784,48	-1,19	99,8%	+ 17,72	2,3%
SECURITE	4,70		4,70	3,65	-1,05	77,7%	3,35	0,97	4,33	4,33	0,97	129,0%	+ 0,67	18,4%
POLITIQUE DE LA VILLE	6,10		6,10	5,67	-0,43	92,9%	6,10	0,07	6,17	6,16	0,06	101,0%	+ 0,49	8,7%
LOGEMENT	1,25		1,25	1,06	-0,19	85,0%	1,29	-0,20	1,09	1,03	-0,26	79,6%	-0,04	-3,4%
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	647,30	-5,70	641,60	635,48	-11,82	98,2%	640,84	-2,27	638,57	620,88	-19,96	96,9%	-14,59	-2,3%
dont : - Services communs	8,62		8,62	8,45	-0,17	98,1%	8,40		8,40	8,04	-0,36	95,7%	-0,42	-4,9%
- Formation professionnelle	262,38	-7,65	254,73	253,08	-9,30	96,5%	260,82	8,10	268,92	266,25	5,43	102,1%	+ 13,16	5,2%
- Apprentissage	334,65	6,95	341,60	341,38	6,73	102,0%	336,30	-10,37	325,93	314,60	-21,70	93,5%	-26,78	-7,8%
- Emploi	41,65	-5,00	36,65	32,55	-9,09	78,2%	35,32		35,32	32,00	-3,33	90,6%	-0,56	-1,7%
CULTURE	59,21	2,68	61,89	61,80	2,59	104,4%	58,60	3,55	62,15	62,08	3,48	105,9%	+ 0,28	0,5%
AMENAGEMENT	29,86	0,97	30,83	30,67	0,81	102,7%	27,80	0,54	28,34	28,59	0,79	102,9%	-2,07	-6,8%
ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - ENERGIE	34,22	-0,86	33,24	32,17	-2,05	94,0%	35,91	-0,54	35,37	33,93	-1,98	94,5%	+ 1,76	5,5%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	43,40	-0,12	43,29	40,65	-2,75	93,7%	41,80	2,27	44,07	42,37	0,57	101,4%	+ 1,72	4,2%
dont : - Développement économique	30,15	-0,12	30,04	27,71	-2,44	91,9%	28,26		28,26	29,00	0,74	102,6%	+ 1,29	4,7%
- Innovation	10,10		10,10	10,05	-0,05	99,5%	10,68	1,86	12,54	10,11	-0,57	94,7%	+ 0,05	0,5%
- Technologies de l'information et de la communication	3,15		3,15	2,89	-0,26	91,6%	2,87	0,41	3,28	3,26	0,39	113,7%	+ 0,38	13,1%
RECHERCHE	21,21	5,00	26,21	26,20	4,99	123,5%	23,50	0,30	23,80	25,73	2,23	109,5%	-0,46	-1,8%
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers)	2 571,87	-5,67	2 566,20	2 545,75	-26,11	99,0%	2 600,62	-0,83	2 599,79	2 566,21	-34,41	98,7%	+ 20,46	0,8%
DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	204,97	49,00	253,97	230,01	25,04	112,2%	153,31	-4,87	148,44	137,78	-15,53	89,9%	-92,24	-40,1%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 776,84	43,33	2 820,17	2 775,77	-1,07	100,0%	2 753,93	-5,70	2 748,23	2 703,99	-49,94	98,2%	-71,78	-2,6%

BP = Budget Primitif; BS = Budget Supplémentaire; CA = Compte Administratif

4 - Analyse rétrospective des comptes de l'émetteur

Les pages 76 et 77 du prospectus de base présentent l'analyse rétrospective des comptes jusqu'en 2013. Les éléments ci-dessous incluent les chiffres du compte administratif 2014.

Avec les différents transferts de compétences faisant suite aux étapes successives de la décentralisation, le budget de la Région Ile-de-France est passé de 415 millions d'euros environ en 1982 à 4 735 millions d'euros au compte administratif 2014.

a) Evolution de la structure des dépenses régionales

Jusqu'en 2005, le budget de la Région Ile-de-France était majoritairement consacré à l'investissement. Depuis 2006, avec les nouveaux transferts de compétences intervenus, la part des dépenses de fonctionnement devient supérieure à celle des dépenses d'investissement.

Ainsi entre 1998 et 2005, la part des dépenses d'investissement réalisées hors dette représentait, en moyenne, 52,5 pour cent des dépenses totales du budget régional. Depuis 2006, cette part est passée à 37,8 pour cent en moyenne (35,1 pour cent en 2013 et 34,6 pour cent en 2014).

En matière d'investissement, la Région Ile-de-France, tout comme les autres régions, intervient principalement sous forme de subventions en capital accordées à des maîtres d'ouvrage (Etat, autres collectivités locales, entreprises nationales), sauf en matière de construction et d'équipement scolaire et universitaire où l'intervention régionale se fait en grande partie par la voie d'investissements directs.

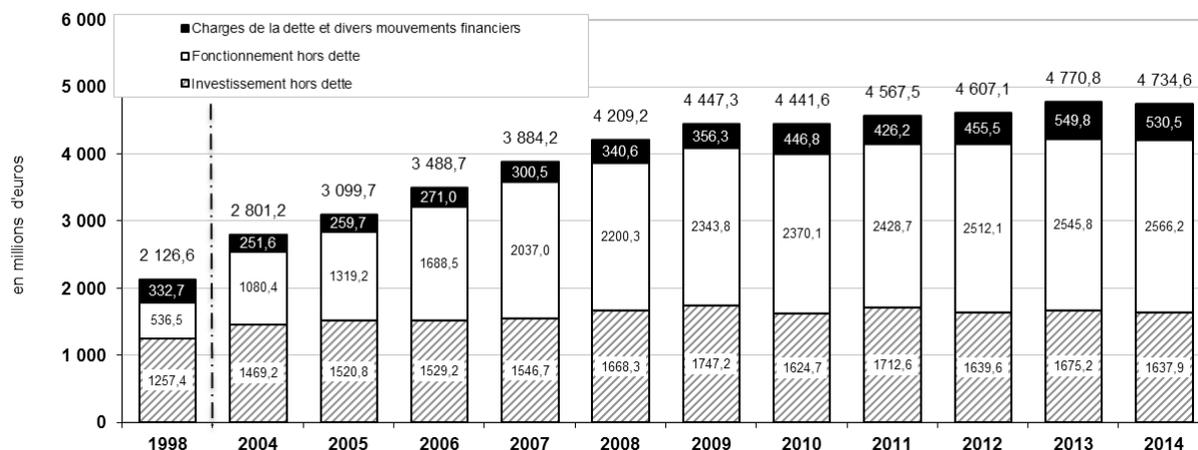
Parallèlement, le budget de fonctionnement hors dette réalisé, qui est pour l'essentiel consacré à des dépenses d'intervention, et qui représentait en moyenne environ 35 pour cent des dépenses de 1998 à 2005, se situe depuis 2006 en moyenne à 52,9 pour cent (53,4 pour cent en 2013 et 54,2 pour cent en 2014). Ce budget inclut les dépenses d'intervention de la Région destinées au fonctionnement des lycées, à la formation professionnelle, à l'action économique, à l'emploi et aux transports.

Au total, le poids des dépenses d'intervention de la Région, qu'il s'agisse de dépenses imputées en section d'investissement ou de celles inscrites à la section de fonctionnement du budget (hors dépenses de l'institution régionale) s'est accru, passant de 83,4 pour cent du budget régional en moyenne sur la période 1998-2005, à 86,4 pour cent sur la période 2006-2014.

Les dépenses relatives à l'équipement et au fonctionnement de l'institution régionale (hors agents des lycées) représentent en moyenne 4,2 pour cent du total du budget depuis 2006, dont 2,5 pour cent pour les seules dépenses de personnel (dépenses de personnel hors agents des lycées).

La part de la charge de la dette (y compris les divers mouvements financiers) qui représentait de son côté, en moyenne, environ 12,5 pour cent des dépenses sur la période 1998 à 2005, y compris les charges financières liées à la procédure du Marché d'Entreprise de Travaux Publics (M.E.T.P), représente en moyenne depuis 2006 environ 9,4 pour cent du total du budget.

Evolution des dépenses au compte administratif



b) Evolution de la structure des recettes régionales

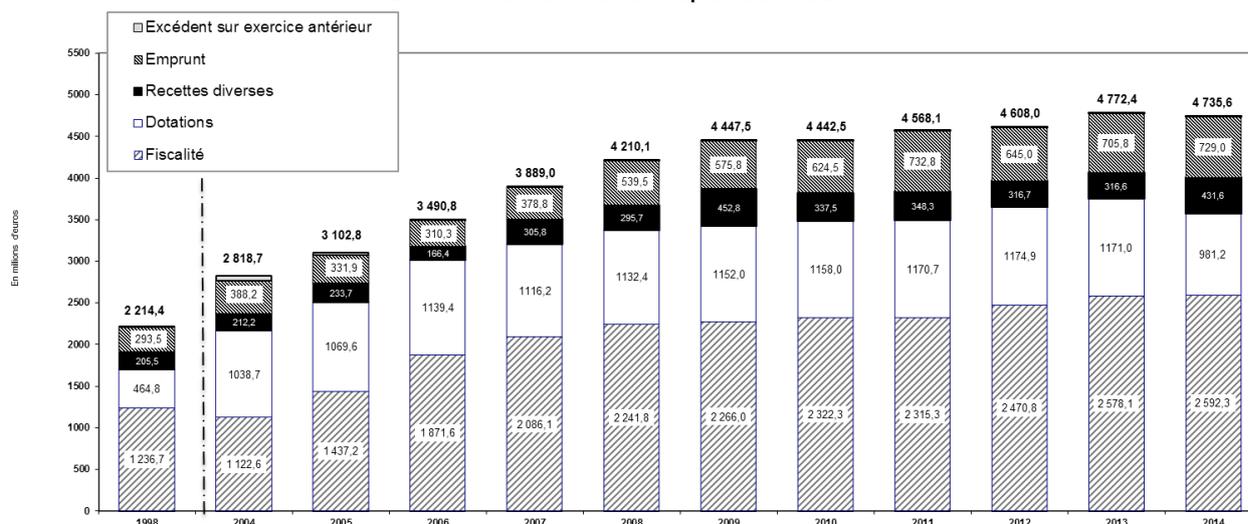
Les dépenses totales, qui avaient été financées en moyenne entre 1998 et 2005 à hauteur de 91,6 pour cent par des recettes permanentes (recettes hors emprunt) et de 8,4 pour cent par l'emprunt, ont été financées en moyenne depuis 2006 à hauteur de 86,6 pour cent par les recettes permanentes (recettes hors emprunt) et de 13,4 pour cent par l'emprunt.

Les recettes d'origine fiscale, qui comprennent aujourd'hui la fiscalité directe régionale (somme de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises -CVAE- et des deux impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau -IFER- déduction faite des deux prélèvements au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources -FNGIR- et de la péréquation CVAE), la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises), cinq fractions de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), la contribution au développement de l'apprentissage (CDA), la taxe sur les bureaux, la redevance pour création de bureaux, les reliquats de taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement, la part régionale de la taxe d'aménagement et les frais de gestion de fiscalité directe, représentent désormais 64,7 pour cent des recettes permanentes en 2014, en progression par rapport à la période 1998-2005 (moyenne de 51,0 pour cent) compte-tenu de la forte hausse de la TICPE perçue en compensation des charges transférées par la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Cependant le pouvoir de taux sur ce panier de recettes ne repose désormais plus que sur la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules, la modulation TICPE et la TICPE Grenelle, dont les recettes ont représenté 18,3 pour cent des recettes d'origine fiscale en 2014 et 11,8 pour cent des recettes permanentes. En 1998 les recettes fiscales sur lesquelles la Région avait un pouvoir de taux représentaient plus de la moitié des recettes hors emprunt de la Région (57,1 pour cent) et plus de 88 pour cent des recettes d'origine fiscale.

La part des dotations dans les recettes permanentes, après avoir augmenté, est redevenue proche de son niveau de 1998 (24,4 pour cent), à 24,5 pour cent en 2014.

Evolution des recettes au compte administratif



5 - Le budget supplémentaire 2015 de la Région Ile-de-France

Le budget primitif 2015 est présenté pages 82 à 90 du prospectus de base. Depuis le budget supplémentaire a été voté le 19 juin 2015. Il a eu principalement pour objet :

- de reprendre en recettes le résultat de l'exercice 2014 constaté au compte administratif (+1,013 million d'euros),
- d'inscrire en dépenses et en recettes les montants résultants des transferts aux régions de compétences en matière de formation professionnelle et relatifs au Compte personnel de formation (+40,870 millions d'euros),
- d'ajuster les crédits à la hausse au titre de la mise en œuvre de la tarification unique dans les transports en commun franciliens (+27,000 millions d'euros),
- d'ajuster les crédits à la baisse au titre des charges d'intérêts de la dette compte-tenu de la baisse des taux fixes à long terme constatée depuis le début de l'année (-8,000 millions d'euros),
- d'ajuster le montant des recettes compte-tenu de nouvelles notifications (+17,988 millions d'euros).

L'ensemble de ces écritures conduit à une baisse de l'enveloppe d'emprunt qui avait été votée au Budget Primitif 2015 pour un montant de 1 349,11 €.

6 - La notation de la Région

Le paragraphe 2.3.2. page 52 du prospectus de base est remplacé par le paragraphe suivant.

La Région d'Ile-de-France a une notation financière depuis 1993, délivrée par une puis deux agences de notation de crédit à compter de 1998. Depuis 2011, les deux agences de notation de crédit retenues par la Région sont Standard & Poor's et Fitch Ratings. La Région a été, chaque année sans interruption, classée parmi les entités les plus solides financièrement.

L'agence Fitch a confirmé, le 20 mars 2015, la note AA perspective stable de la Région.

L'agence Standard & Poor's, a confirmé, le 19 juin 2015, la note AA à long terme de la Région Ile-de-France avec une perspective négative.

Les notes de référence de court-terme A1+ (Standard & Poor's) et F1+ (Fitch Ratings) de la Région ont été quant à elles confirmées.

RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'émetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Région Ile-de-France

33, rue Barbet de Jouy

75007 Paris

Représentée par Monsieur Laurent Machureau,

Directeur Général Adjoint

chargé de l'Unité Finances, Audit et Contrôle de Gestion

A Paris, le 20 juillet 2015



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°15-382 en date du 20 juillet 2015 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives, précisant les caractéristiques des titres émis.